

Projet Educatif de Territoire

2018/2021

MALAUCENE

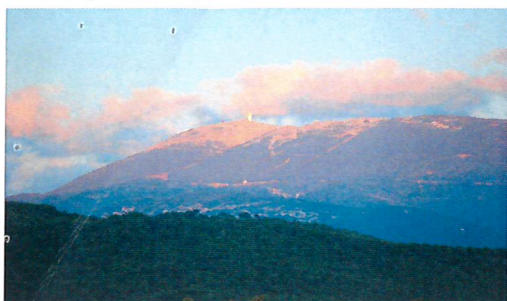
Pôle Enfance Jeunesse

Mairie de Malaucène

Coordonnateur : Davina DANY
Cours des Isnard
84340 Malaucène

Mail : ejs@malaucene.fr
Téléphone : 04 90 65 20 17 - Fax : 04 90 65 14 50

Bollène



SOMMAIRE

Introduction-----	page 3
1- <u>Malaucène un village en mouvement.</u>	
1-1- Le territoire communal -----	page 4
1-2- La population du village -----	page 5
2- <u>Les orientations et les outils de la politique publique communale.</u>	
2-1- La mairie et ses différents services -----	page 8
2-2- Le Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) -----	page 8
2-3- Les potentiels du territoire -----	page 11
2-3-1 Les structures enfance, jeunesse, loisirs, culturelles et sportives	
2-3-2 La vie associative	
2-3-3 Le patrimoine	
2-3-4 Des structures complémentaires : la MSAP, les EHPAD	
3- <u>Le public : les enfants et les familles</u>	
3-1 La fréquentation du périscolaire -----	page 17
3-2 La fréquentation de l'extrascolaire -----	page 18
4- <u>Le PEdT 2018/2021, une démarche participative, de l'élaboration du diagnostic à la validation du projet.</u>	
4-1- Le contexte législatif des rythmes éducatifs décliné à Malaucène-----	-----page 20
4-2 La démarche participative du PEdT-----	page 23
4-3 Les objectifs éducatifs du PEdT 2018/2021-----	page 24
4-4 L'évaluation-----	page 28
Les Signataires -----	page 29
Les Annexes -----	page 24





INTRODUCTION

Malaucène, village du Ventoux en zone de montagne, bénéficie d'un cadre de vie agréable et de qualité. Toutefois, se trouvant excentré par rapport aux principaux axes de communication et aux principales zones d'emploi du Vaucluse, sa population reste fragile.

Ainsi, pour garder un territoire vivant, il paraît nécessaire d'insuffler une politique publique volontariste à travers différents axes.

Le 1er axe consiste en une politique d'investissement à laquelle la commune adosse des activités pour renforcer l'attractivité économique, et notamment l'attractivité touristique, 1ère source de revenus du village. Cela passe par un projet global qui englobe les volets patrimoine, culture et nature.

Le 2ème axe vise le développement qualitatif des équipements et services publics, de manière à construire des politiques publiques qui renforcent l'attractivité résidentielle du village. Ainsi, nombre d'activités et de services rendus sont déployés en régies municipales dans le cadre d'équipements neufs ou en cours de rénovation, de manière à déployer un service public diversifié et de qualité rendu aux habitants, en tenant compte des différentes générations qui composent sa population.

Le Projet Educatif de Territoire s'inscrit pleinement dans cet objectif de services aux familles, levier indispensable d'attractivité et surtout d'épanouissement. La construction d'un parcours éducatif cohérent au service des enfants, visée du PEdT, en alliant le potentiel du territoire, passe par une méthode participative qui requiert la réalisation d'un diagnostic de territoire, l'organisation de la collaboration entre les partenaires, l'implication des acteurs, l'analyse de l'existant, l'élaboration d'objectifs adaptés dont découleront les actions à mettre en place ainsi que son évaluation.

La responsable du pôle Enfance Jeunesse, aux côtés de l'exécutif et de la DGS, assure la mise en œuvre et à la coordination de ce projet, en transversalité avec les services municipaux, le réseau d'équipements publics et en partenariat avec l'Education Nationale.

En pratique pour élaborer, mettre en œuvre et développer un projet éducatif territorial, différentes étapes sont nécessaires. Il est essentiel d'établir un diagnostic de territoire et de réunir les acteurs locaux pour une démarche participative.

Le diagnostic est un processus de travail participatif qui met en évidence les points forts, les points faibles, les potentialités et les fragilités du territoire. Il recherche des écarts entre les représentations des différents acteurs, met en évidence leurs attentes et leurs besoins. Mais surtout, il recherche des axes de progrès qui permettent d'orienter le projet en dessinant des objectifs généraux où se déclineront les objectifs pédagogiques, les actions et les moyens à mobiliser.

Tout au long de la réalisation du diagnostic, une analyse de données quantitative ainsi qu'une analyse qualitative sont réalisées afin de faire enrichir mutuellement ces deux données.

La démarche participative sera ensuite exposée permettant la concertation des acteurs locaux, enfin les objectifs du PEdT pour les trois prochaines années, de 2018 à 2021 seront développés.

1-2- La population du village.

✓ L'évolution démographique de la population.

Au 1^{er} Janvier 2017, la population est estimée à 2856 habitants, soit 5% du département de Vaucluse.

Une croissance démographique en hausse.

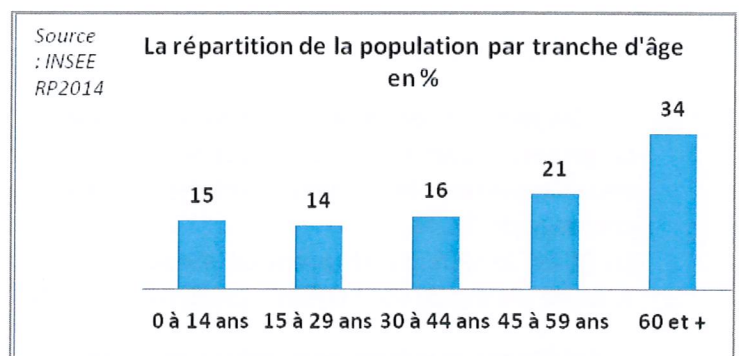
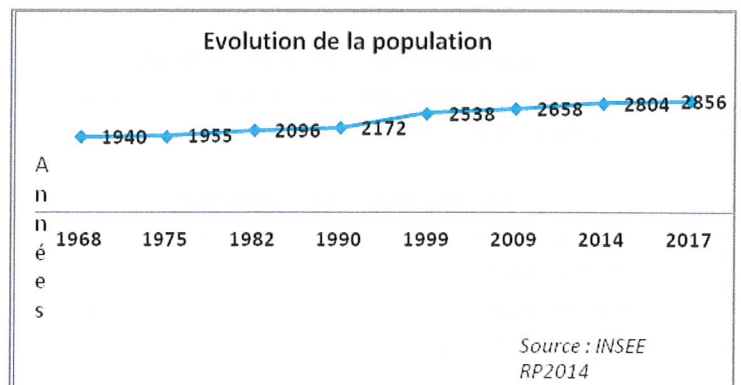
La commune connaît un taux de croissance positif.

Toutefois, en 2014, le taux de natalité chute, il représente 9,5%. En revanche, le taux de mortalité est en hausse depuis plusieurs années. Ce qui s'explique par la présence de deux maisons de retraite sur la commune.

Plus de séniors que de jeunes.

Le tiers de la population a plus de 60 ans et 55% des villageois ont plus de 45 ans.

En lien avec les recensements des jeunes déclarés résidents sur la commune à l'âge de 16/17 ans : 36 sont comptabilisés en 2017, 31 en 2016 et 36 en 2015.



✓ La composition des ménages.

Un taux d'isolement important.

En 2014, 42% des ménages sont des personnes isolées, dont 9% représentent des familles monoparentales.

Il est aussi à préciser que 44% des personnes isolées ont plus de 80 ans.

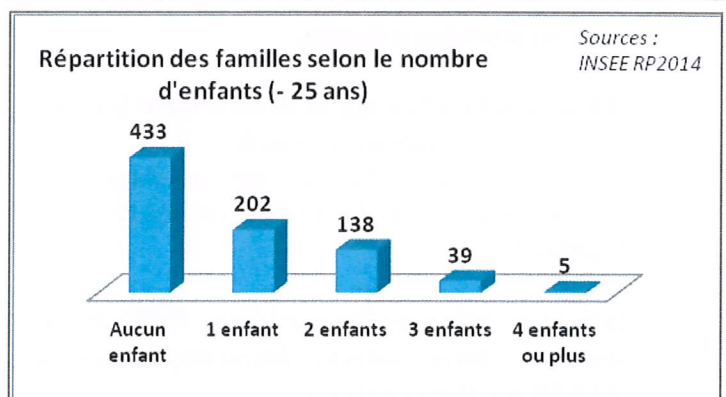
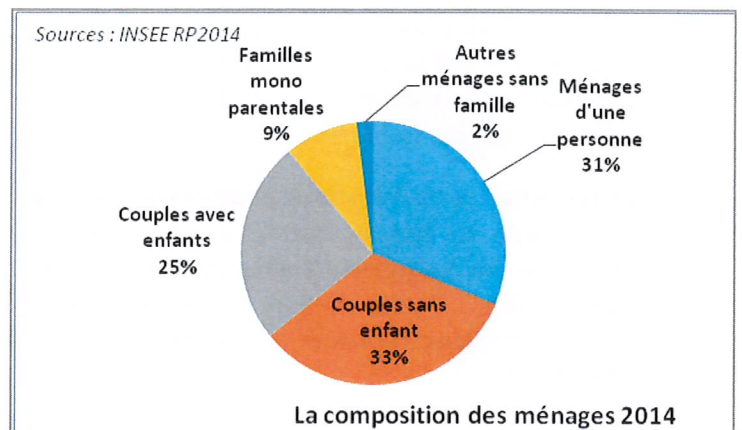
Peu d'enfants au sein des familles.

En 2014, 816 familles résidaient sur la commune, dont la moitié (53%) n'a pas d'enfant à charge.

Les couples avec 3 ou 4 enfants sont largement minoritaires.

La taille des ménages diminue.

En 24 ans (de 1990 à 2014), les ménages ont évolués de 2,5 occupants à 2,2.



✓ La situation liée au logement

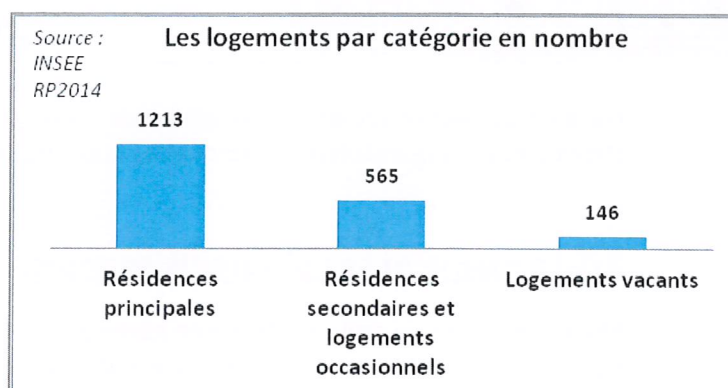
Un fort potentiel touristique

La part de résidences secondaires a fortement progressé, de 1,6%, de 2009 à 2014.

En 2014, le parc du logement se caractérise avec 63% des logements en résidences principales, 30% en secondaires (principalement gîtes et chambres d'hôtes) et 7% des logements sont vacants.

Un territoire attractif qui gagne en habitants

Le solde migratoire de Malaucène est croissant, il se situe en 2014 à 2,2%.



✓ Focus : la scolarisation des jeunes (- de 25 ans).

Des jeunes peu qualifiés.

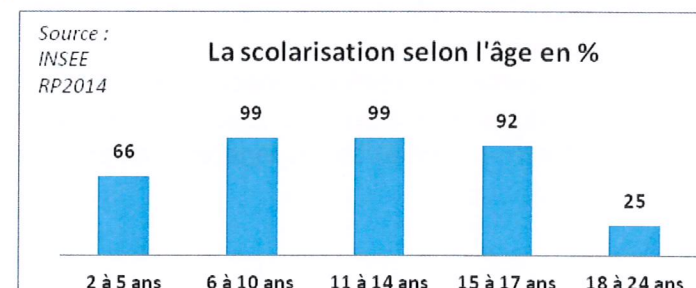
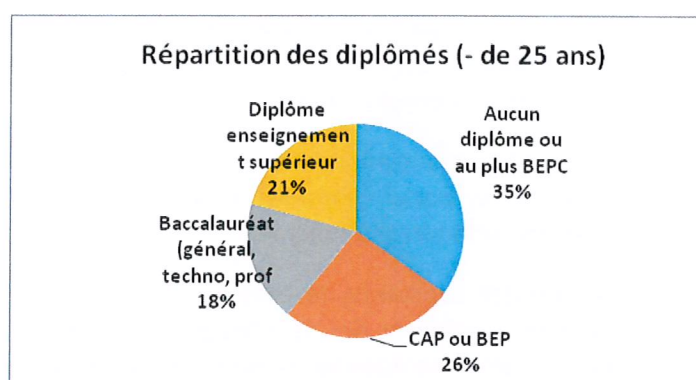
Le tiers (35%) des jeunes non scolarisés ne possèdent aucun diplôme, 21% sont titulaires de l'enseignement supérieur et 18% possèdent le bac.

Mais plus de jeunes qualifiés qu'auparavant.

Le pourcentage des jeunes sans qualification a chuté de 4 % en 5 ans (de 2009 à 2014).

Chute de la scolarisation à la fin de l'obligation scolaire.

Il est constaté une réelle chute du taux de scolarisation des jeunes à partir de 17 à 18 ans, soit 67%.



Cette étude de données, permet de présenter un profil du village de Malaucène en mettant en évidence ses potentialités et les menaces de ce territoire.

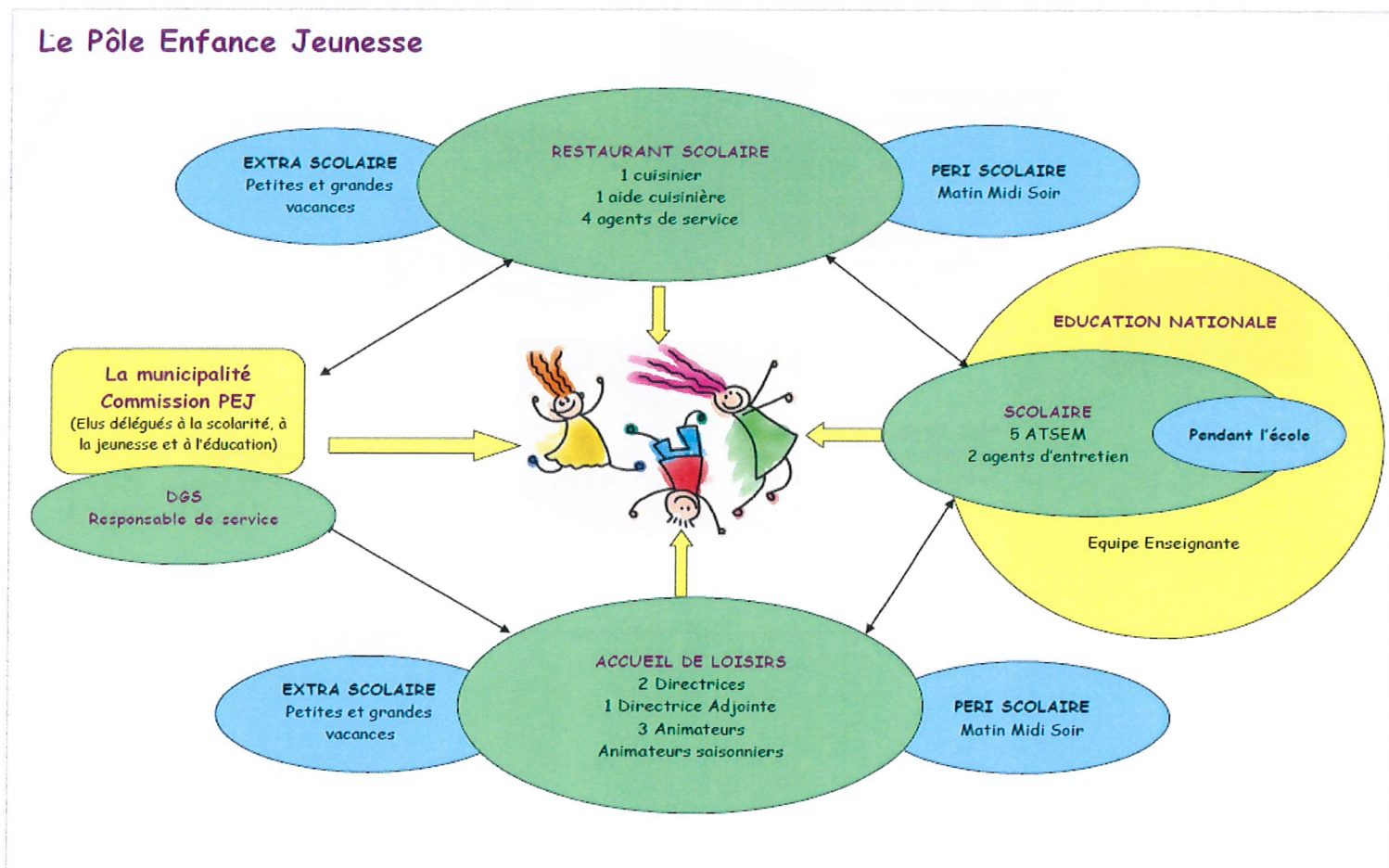
Ainsi, cette commune rurale démontre son attractivité à travers son potentiel touristique de part le patrimoine, le cadre naturel, et la diversité économique. Elle représente aussi et une attractivité résidentielle pour les néoruraux.

En revanche, cette commune isolée des grands axes, sinistrée industriellement, a connu une importante perte d'emploi en majeure partie due à la fermeture du site industriel historique « Les Papèteries » en 2009. Elle doit donc composer avec une population fragile et vieillissante, un taux de pauvreté et de chômage élevé. Quant au taux de scolarisation, il reste faible.

Dans la perspective d'un diagnostic de territoire complet, ces données sont à compléter avec des observations du territoire recentrées sur l'organisation des services et des structures qui touchent de près ou de loin le secteur de l'enfance jeunesse, ceci en corrélation avec la visée politique enfance jeunesse municipale.

L'organigramme ci-dessous représente l'organisation du Pôle Enfance Jeunesse de la commune de Malaucène :

Le Pôle Enfance Jeunesse



Le service enfance jeunesse fonctionne quotidiennement avec l'intervention de 20 agents titulaires dont 13 rattachés au Pôle Enfance Jeunesse et 7 au pôle nettoyage et service. L'équipe est renforcée pendant la période estivale avec des animateurs saisonniers.

Ces deux pôles sont encadrés respectivement par un responsable de service où s'opère entre eux une collaboration qui permet une complémentarité dans la gestion de terrain.

Sur l'ensemble des agents, 20 507 heures ont été consacrées au fonctionnement du PEJ afin d'assurer les accueils scolaires, périscolaires, extrascolaires.

Le tiers (35%) du temps des agents est attribué à l'accueil périscolaire. Cette répartition sera certainement modifiée au vu de la dérogation aux rythmes scolaires lors de la prochaine rentrée.

Toutefois, il paraît intéressant de pointer le rapport entre le temps nécessaire de préparation (avant et après) et le « face à face » avec le public. En effet, 3529 heures (16%) ont permis de préparer les 4167 heures (19%) d'animation périscolaire auprès des enfants.

Ce rapport démontre que l'animation requiert des moyens humains, de la mobilisation de compétences et de la coordination afin d'en assurer la logistique pour proposer un service de qualité.

2-3- Le potentiel du territoire :

2-3-1 - Les structures enfance, jeunesse, de loisirs, culturelles et sportives.

Cf. Annexe 3 p34 Cartographie des équipements de la commune

✓Le groupe scolaire « La Rebeyrade ».

L'école maternelle :

Le groupe scolaire comprend une école maternelle qui compte 107 élèves répartis en quatre classes comme suit :

Classe 1 Petite Section	25 enfants	Classe 3 Moyenne et Grande Sections	27 enfants : MS : 17 - GS : 10
Classe 2 Petite et Moyenne Sections	28 enfants : PS : 15 - MS : 13	Classe 4 Grande Section	27 enfants : GS : 27

Mise à jour en date du 13/03/18

L'école Maternelle est dotée de quatre salles de classe, d'une classe de motricité et d'une cour équipée de toilettes.

L'école élémentaire

L'école élémentaire est constituée de 6 classes, dont 2 en cours double, accueillant 134 élèves, selon la répartition suivante :

Classe 1 C P	25 élèves	Classe 4 CE2	22 élèves :
Classe 2 CP et CE2	18 élèves : CP : 6 - CE2 : 12	Classe 5 CM1	24 élèves
Classe 3 CE1	23 élèves :	Classe 6 CM2	22 élèves

Mise à jour en date du 13/03/18

L'école élémentaire comporte 7 salles de classes, une salle de motricité et deux cours équipées de toilettes

Pour la rentrée 2018, 244 enfants de 3 à 11 ans sont attendus au sein du groupe scolaire La Rebeyrade, dont 95 à l'école maternelle et 149 à l'école élémentaire.

La commune ne dispose pas d'établissement de niveau secondaire et supérieur. Le collège et le lycée le plus proche se situent à Vaison la Romaine, soit à 10 km de Malaucène, avec lesquels le transport scolaire est organisé.

✓L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « DIPATION ».

En 2004, suite à la définition, la mise en œuvre d'une politique enfance jeunesse par la municipalité et la contractualisation avec la Caf l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement DIPATION est créé.

Les locaux de l'accueil de loisirs sont implantés au sein du Groupe Scolaire, avec un espace d'accueil des jeunes enfants au rez-de-chaussée et 3 salles d'activité dédiées à l'étage. Des espaces communs sont utilisés par tous les acteurs (salle de motricité, cours et toilettes).

La proximité des locaux facilite l'articulation des temps de l'enfant (avant et après la classe).

Cet accueil réglementé par l'Etat (service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale) accueille les enfants de 3 à 14 ans pendant les temps périscolaires et extrascolaires. Organisé à partir d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique, il offre l'occasion de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

La médiathèque s'appuie sur de nombreux partenaires culturels du territoire. Elle est rattachée au réseau des bibliothèques de la COVE : 15 bibliothèques travaillent sur le même logiciel avec une circulation des documents (prochainement l'Inguimbertaine de Carpentras rejoindra le réseau).

Une carte commune, donnant accès aux bibliothèques du territoire, de nombreuses manifestations culturelles, des formations, des réflexions sur la politique d'achat des collections font de ce réseau une force et une dynamique autour de la lecture publique.

Le conseil départemental : Service Livre et Lecture est un interlocuteur essentiel et un centre de ressource pour les bibliothèques des communes de moins de 10.000 habitants. Il met à disposition, l'information et le conseil, le prêt de livres, CD, la formation, le prêt d'exposition, un portail numérique ...

Un partenariat est aussi privilégié avec l'association Grains de Lire qui offre de la formation/médiation et organise des rencontres d'auteurs et illustrateurs.

Un projet de réhabilitation du bâtiment est en cours, afin d'offrir des espaces plus grands pour tous, de développer l'offre documentaire et des animations culturelles et de mettre aux normes le bâtiment en termes d'accessibilité.

De part cet axe fort du projet communal, la médiathèque est une valeur ajoutée à la mise en réseau et à l'imbrication de son activité avec celle des structures éducatives, enfance, jeunesse et sociale de la commune.

A ce titre la responsable de la médiathèque est pleinement impliquée au travail commun nécessaire à l'élaboration du Projet Educatif de la commune et à sa déclinaison opérationnelle sur le champ de l'éveil culturel.

✓ Les structures de la petite enfance :

Depuis le 01/01/2017, ayant bénéficié d'un transfert de compétences, les services de la petite enfance sont gérés dans le cadre de l'intercommunalité par la CoVe.

- La crèche « Bébé Lune ».

La commune compte une crèche multi-accueil, dont les locaux ont été construits en 2002, elle présente une capacité d'accueil de 20 enfants, soit 60 enfants inscrits.

- Le Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

En présence de plusieurs accueillants, de façon hebdomadaire, il offre aux parents (et futurs parents) ainsi qu'aux enfants de moins de 6 ans un espace de socialisation, d'écoute, d'échanges et de jeux au sein des locaux de l'accueil de loisirs

- Les ateliers du Relais Assistant Maternel

A destination des enfants et de leur assistant maternel, des ateliers hebdomadaires animés par la coordinatrice se déroulent au sein des locaux de l'accueil de loisirs. Lors de ces temps collectifs, des activités pédagogiques (cirque, musique, contes, activités manuelles, etc.) sont proposées afin de favoriser la socialisation des enfants et leur développement sensori-moteur.

Il est à noter, la présence de 8 assistantes maternelles sur la commune.

Ces trois structures « d'origine municipale » sont toutes situées dans le même périmètre que le pôle enfance jeunesse, facilitant les passerelles, la familiarité avec les lieux et le personnel.

✓ La plaine sportive et de loisirs des « Palivettes ».

La commune dispose d'un bon nombre d'équipements liés aux sports et aux loisirs, mis à disposition du public notamment l'enfance jeunesse, à savoir :

- 1 stade municipal avec stade d'entraînement

Selon l'enquête réalisée auprès des familles en 2017, pour l'année scolaire 2016/2017 :

96% des familles utilisatrices souhaitent le maintien du service

100% des familles expriment que le transport permet un accès aux activités extrascolaires

Selon l'analyse de la fréquentation : 23% des enfants du groupe scolaire pratiquent une activité associative via la navette, car le service a touché 52 enfants sur 229.

Selon l'analyse de la fréquentation, de Septembre 2017 à Février 2018 :

41 enfants (27 élémentaires et 14 maternels) ont bénéficié du transport vers les associations, soit 17%.

En moyenne, la navette transporte 2 maternels et 6 élémentaires

2-3-3 - Le Patrimoine

La commune a à cœur de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de Malaucène, de préserver les sites en disposant des moyens humains et financiers. C'est un axe fort de l'action municipale dans sa démarche d'attractivité touristique d'une part, et de création d'un cadre de vie épanouissant pour ses habitants d'autre part.

En effet, afin de promouvoir un des monuments historiques emblématique du village (chapelle pontificale), la commune fait appel pour la 2^{ème} année à un Service Civique. Les services municipaux sont aussi fortement mobilisés concernant les projets de restauration des sites et des monuments. En 2014, la restauration de l'Eglise Saint Michel a représenté un coût de près d'1 million d'Euros.

Voici un inventaire succinct du patrimoine du village :

Les sites classés « Monuments Historiques » :

- L'Eglise St Michel, classée en 1982, restaurée en 2014,
- La Chapelle pontificale Notre Dame du Groseau (XII^e siècle), classée en 1862, Restaurée en 2019,
- La Stèle gallo grecque du Groseau,
- Les 7 Œuvres d'art au sein de l'église St Michel, classées en 1913, restauration en cours.

Les sites classés « Sites naturels » :

- La Source du Groseau et son lac,
- Le Portail St Jean.

Le patrimoine historique avec un caractère identitaire fort :

- Le Calvaire et ses calades qui desservaient le village.

Les sites naturels remarquables :

- Les Aréniés : le mini colorado provençal,
- Le hameau de Veaux et les Gorges du Toulourenc,

Le Petit patrimoine remarquable :

- Pavillon du colombier,
- Roue à aubes au Blanchissage.

Les Sites industriels remarquables :

- Les Plâtrières fermées en 1952, avec les fours à chaux qui perdurent dans le massif de la Baume,
- Les sites chasséens de Malaucène : véritable carrefour européen de la taille de silex (collections privées et publiques). Le suivi est assuré par le CNRS de Toulouse

L'histoire particulière du village

- Les séjours du Pape Clément V en Comtat Venaissin au sein de la Chapelle du Groseau et du monastère qui y était attenant.

Actuellement, émerge le projet du réaménagement du Vallon du Groseau, avec la mise en valeur de la source, l'aménagement des Plâtrières, la restauration de Chapelle, la réalisation de cheminements doux et d'espaces de loisirs nature.

Le patrimoine est un élément fort de l'attractivité du village, il influe sur le tourisme et devient donc une source de revenus.



3- Le public : les enfants et les familles

3-1- La fréquentation du périscolaire.

L'analyse de la fréquentation des services périscolaire tout au long de l'année scolaire 2016/2017, permet de mettre en évidence l'activité du service en lien avec les besoins de garde et les habitudes des familles.

La fréquentation du périscolaire 2016/2017

Effectif total Groupe Scolaire : 229 - Maternelle : 99 - Élémentaire : 130

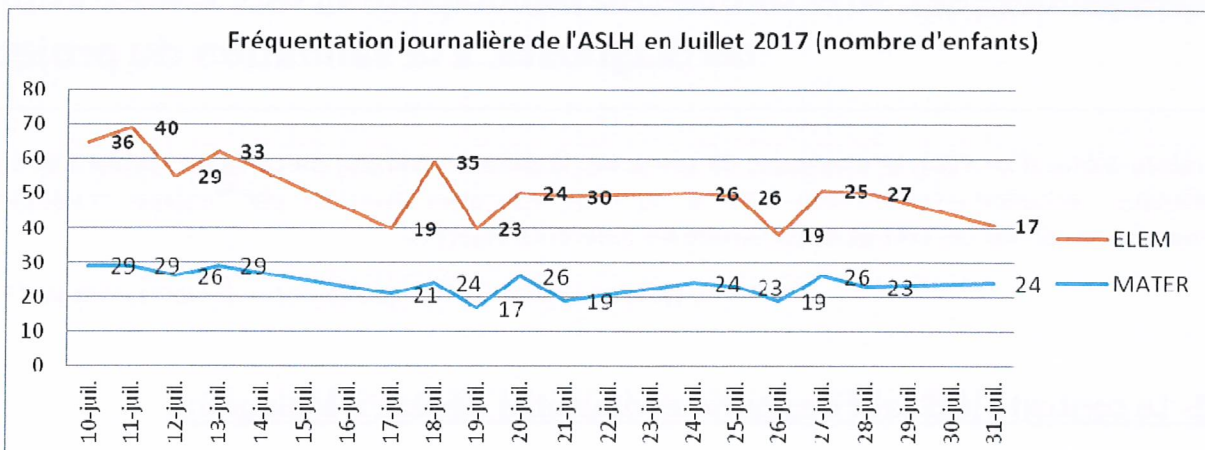
Les temps de la semaine	Fréquentation globale		Fréquentation par séance	
	Nombre d'enfants	Taux de fréquentation du groupe scolaire	Maternels	Elémentaires
Le matin 07h30-09h00	126	55%	14	14
<i>45% des enfants du groupe scolaire ne sont jamais venu le matin</i>				
Le midi	214	93%	54	79
<i>7% des enfants du groupe scolaire n'ont jamais mangé au restaurant scolaire</i>				
Le goûter TAP 16h-16h30	176	77%	29	39
<i>23% des enfants du groupe scolaire ne sont jamais venu goûter au périscolaire</i>				
Les navettes	52	23%	2	7
<i>5% des enfants pratiquent une activité associative via la navette</i>				
Le soir	155	68%	21	24
<i>32% des enfants du groupe scolaire ne sont jamais venu le soir</i>				
Mercredi matin TAP 9h-10h	116	51%	17	26
<i>49% des enfants du groupe scolaire ne sont jamais venu le mercredi de 09h à 10h</i>				

A ces données de fréquentation du périscolaire, il est à préciser que sur cette même année scolaire, ce sont 17618 repas servis et 9171 goûters préparés.

Le soir sont comptabilisés 5869 accueils, quant au matin 4446.

Da manière globale, les temps d'accueil périscolaires correspondent à un besoin des familles, plus particulièrement le temps de la pause méridienne et le soir après la classe.

Ces activités largement fréquentées démontrent la nécessité de maintenir les moyens financiers et humains sur ce service.



L'accueil des enfants pour la période estivale représente un service important, qui correspond, en majorité, à un besoin de garde des familles pour des raisons professionnelles.

Toutefois, permettant d'offrir des activités de loisirs diversifiées, respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives...) ces derniers y participent au vu de l'intérêt du programme proposé. Ainsi, ils bénéficient d'un temps de vacance pour la journée.

La structure est ouverte à tous les enfants de 3 à 14 ans, elle accueille aussi des enfants de vacanciers séjournant à Malaucène.

Les structures de l'extrascolaire et du périscolaire bénéficient de conditions matérielles et d'encadrement semblables.

De ce fait, le partage des objectifs éducatifs sur le temps scolaire, périscolaire étendu jusqu'à l'extrascolaire permet une articulation cohérente du projet Educatif de territoire.

Les tableaux ci-dessous représentent l'organisation de la semaine scolaire actuelle articulée des temps périscolaire dont les TAP :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	
07h30-09h00	Accueil du matin
09h00-12h00	Temps scolaire
12h00-13h20	Pause méridienne
13h30-16h00	Temps scolaire
TAP 16h00-16h30	Gouter
16h30	Navette
16h30-18h00	Atelier/Accueil soir

Mercredi	
07h30-09h00	Accueil du matin
TAP 09h00-10h00	Atelier
10h00-12h00	Temps scolaire

Les TAP = 3 heures par semaine
 - 1/2heure par jour de 16h00 à 16h30 Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
 = 2 heures /semaine
 - 1h le mercredi matin de 09h00 à 10h00
 = 1 heure par semaine

Les rythmes éducatifs pour l'année scolaire 2017-2018

En concertation avec :

- les enseignants et les représentants des parents d'élèves, lors du Conseil d'Ecole Maternelle du 22/06/2017 et du Conseil d'Ecole Elémentaire du 13/06/2017,
- les professionnels de l'animation de l'ASLH,
- les associations partenaires,
- les familles (selon l'enquête auprès des familles : 72% des familles exprimées souhaitent un retour à la semaine de quatre jours).

Pour la rentrée scolaire 2017, le Comité de Pilotage a validé le maintien de l'organisation scolaire et périscolaire à celle de l'année scolaire 2016-2017.

En conséquence, la commune de Malaucène a maintenu la semaine à 4 jours et demi de classe pour l'année scolaire 2017/2018, sans modification des dispositions décrites dans le Projet Educatif Territorial 2014/2017. Cet avenant au PEdT de la commune de Malaucène a une validité d'une année.

Ce temps est mis à profit afin de préparer au mieux un retour à 4 jours de classe selon la possibilité de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Les rythmes éducatifs pour la rentrée 2018

Sur le territoire national, à partir de la rentrée 2018, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours.

L'introduction de cette nouvelle dérogation donne davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible au territoire dans le souci de l'intérêt des élèves.

Le décret 2017-1108 du 27 Juin 2017 autorise donc les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, avec des exigences et des incitations.

(cf schéma en annexe 5, p37).

Dans ce cadre, le comité de pilotage, les Conseils d'Ecoles suivi de la municipalité, ce sont prononcés favorablement à un retour à 4 jours de classe selon la possibilité de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

- La concertation : réunion des différents groupes de travail, échanges formels et informels inter-services, consultations des acteurs (sondages), échanges avec les institutionnels (service de l'état DDCS, la Caf, l'IEN...),
- La définition des objectifs éducatifs et des actions qui en découlent,
- Le rassemblement du Comité de Pilotage le 17/05/2018 constitués des représentants des différents groupes de travail, élus, institutions et financeurs afin d'ajuster et de valider le projet. (cf schéma ci-dessous),
- la signature de la convention des différentes parties,
- la diffusion et la communication du PEdT au public,
- l'évaluation du dispositif par le Copil de manière annuelle.

Schéma représentatif des groupes de travail :



Orientation 2 : Consolider et développer pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement :

« Selon le décret 2017-1108 du 27 Juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles afin de répartir le temps scolaire sur quatre jours, la qualité éducative des activités périscolaires établies auparavant doit être soutenue. »

1 – Proposer des activités diversifiées et nouvelles aux enfants de 3 à 14 ans

Le projet pédagogique du périscolaire et de l'extrascolaire aura pour objectif commun **de favoriser l'accès à l'offre éducative, sportive, culturelle et aux loisirs à tous les enfants du territoire.**

Au travers des divers ateliers proposés, l'offre éducative sera donc confortée et de qualité. Elle devra être en **adéquation avec l'environnement extérieur** (par exemple : l'utilisation des équipements extérieurs sera privilégiée dès lors que les conditions météorologiques le permettent).

Il s'agira aussi **de valoriser les ressources locales** en apportant une meilleure connaissance **du patrimoine** historique et naturel. Aussi, la réflexion concernant la **réalisation d'actions autour de l'utilisation des outils numériques** se poursuivra dans le cadre du projet de réaménagement de la médiathèque (mise en place d'une salle dédiée à l'utilisation du matériel informatique)

En complément, les offres proposées devront également viser l'acquisition de nouvelles compétences, le développement du sens des responsabilités et de l'esprit critique.

Pour un service dynamique, **la fréquentation** des différents services par les enfants doit être maintenue, à minima, à celle de l'année scolaire 2017/2018.

Enfin, **un projet spécifique annuel** doit être prévu afin de **favoriser l'accueil du public pré-ado (12/14 ans)**

2 – Respecter le rythme de l'enfant

Le projet pédagogique portera une attention particulière au respect des rythmes de l'enfant. **Concernant le périscolaire**, cet objectif se décline selon les différents temps quotidiens, **avec une ritualisation des passages :**

•Le matin

Afin de respecter au mieux les rythmes de l'enfant pour **démarrer en douceur** la journée, l'accueil du matin proposera à chaque enfant, **au choix : une activité libre ou encadrée.**

•La pause méridienne :

Bien articulé avec le temps scolaire, le temps de la pause d'1h30 paraît correspondre aux besoins des enfants et satisfaire l'organisation des familles. Ce moment de ressourcement de la journée concerne un nombre conséquent d'enfants, ainsi une attention particulière à ce service doit être portée.

Le repas :

Concernant **la qualité des repas servis**, il s'agira de **poursuivre l'organisation et l'exigence actuelle** autour de la qualité des denrées alimentaire, l'introduction du bio, les produits locaux privilégiés..., sans oublier **la découverte alimentaire, l'apprentissage gustatif et culinaire.**

En complément, des actions liées **aux principes du développement durable** doivent faire partie intégrante du projet, à savoir : la gestion des déchets alimentaires, le tri des déchets et l'étude de la faisabilité d'un jardin partagé.

L'après-repas :

Des activités libres, encadrées ou un temps calme de repos sont proposées au choix de l'enfant après chaque repas. Selon les conditions météorologiques, l'utilisation des équipements extérieurs qui offrent un cadre sécurisé seront privilégiés.

La sieste pour les plus petits est organisé pendant **le temps scolaire dès 13h20**. Les meilleures conditions possibles sont recherchées pour leur permettre de se reposer.

Orientation 3 : **Développer le savoir vivre ensemble, la laïcité et la citoyenneté**

1 – Favoriser l’ouverture aux enfants atteints d’un handicap

Les activités organisées dans le cadre du PEdT doivent dans la mesure du possible, **être ouvertes aux enfants atteints d’un handicap** selon les principes de la loi du 11 février 2005.

Ainsi, les différents projets pédagogiques de l’accueil devront décrire la mise en œuvre de cet accueil, afin de faciliter la construction des relations avec l’autre au-delà des différences.

Il sera nécessaire de renforcer la formation des agents concernant la prise en charge de ce public.

2 – Encourager la participation à la vie locale en développant le lien intergénérationnel

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l’atteinte de l’objectif du vivre ensemble. Ainsi, les actions éducatives proposées **devront intégrer à minima deux associations aux différents projets**. (par exemple, un projet commun avec les enfants de la crèche et les résidents de l’Oustalet, lors du temps extrascolaire, les mercredis).

3 – Sensibiliser l’enfant à son futur rôle de citoyen : mieux connaître son village et son fonctionnement

Une des actions éducatives proposées doit rechercher l’ouverture des enfants à **une meilleure connaissance du village et de son patrimoine**, afin qu’ils puissent s’intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

A cet égard, les structures pourront faire appel à des bénévoles par la réserve civique.

Sera aussi envisagé, **la poursuite d’actions comme le conseil des enfants**, qui peut leur permettre d’acquérir le sens de la responsabilité, de l’expression personnelle et collective, de se questionner sur leurs valeurs, les grands problèmes de société...

Sans oublier la prise en compte de manière systématique des avis, des choix et des bilans afin qu’ils soient force de proposition et responsabilisés.

4 – Développer des comportements respectueux de l’environnement

Au travers des actions proposées lors de la pause méridienne, l’enfant devra prendre conscience de la nécessité de **prendre soin de son environnement et de préserver les ressources**.

Des actions visant la réduction du gaspillage alimentaire, le tri des déchets, le respect de l’environnement seront encouragées.

Les signataires :

Pour la commune de Malaucène
M. Dominique BODON, Maire



Pour la Préfecture de Vaucluse

20 JUIL. 2018

Bertrand GAUME

Pour l'Inspection Académique des Services de l'Education Nationale

Pour le Recteur et par délégation,
Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse



Christian PATOZ

19 JUIN 2018

Pour la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

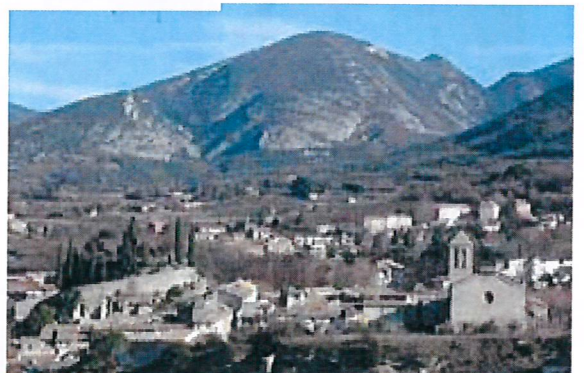
Le Directeur,
Christian DELAFOSSE



Pour la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse

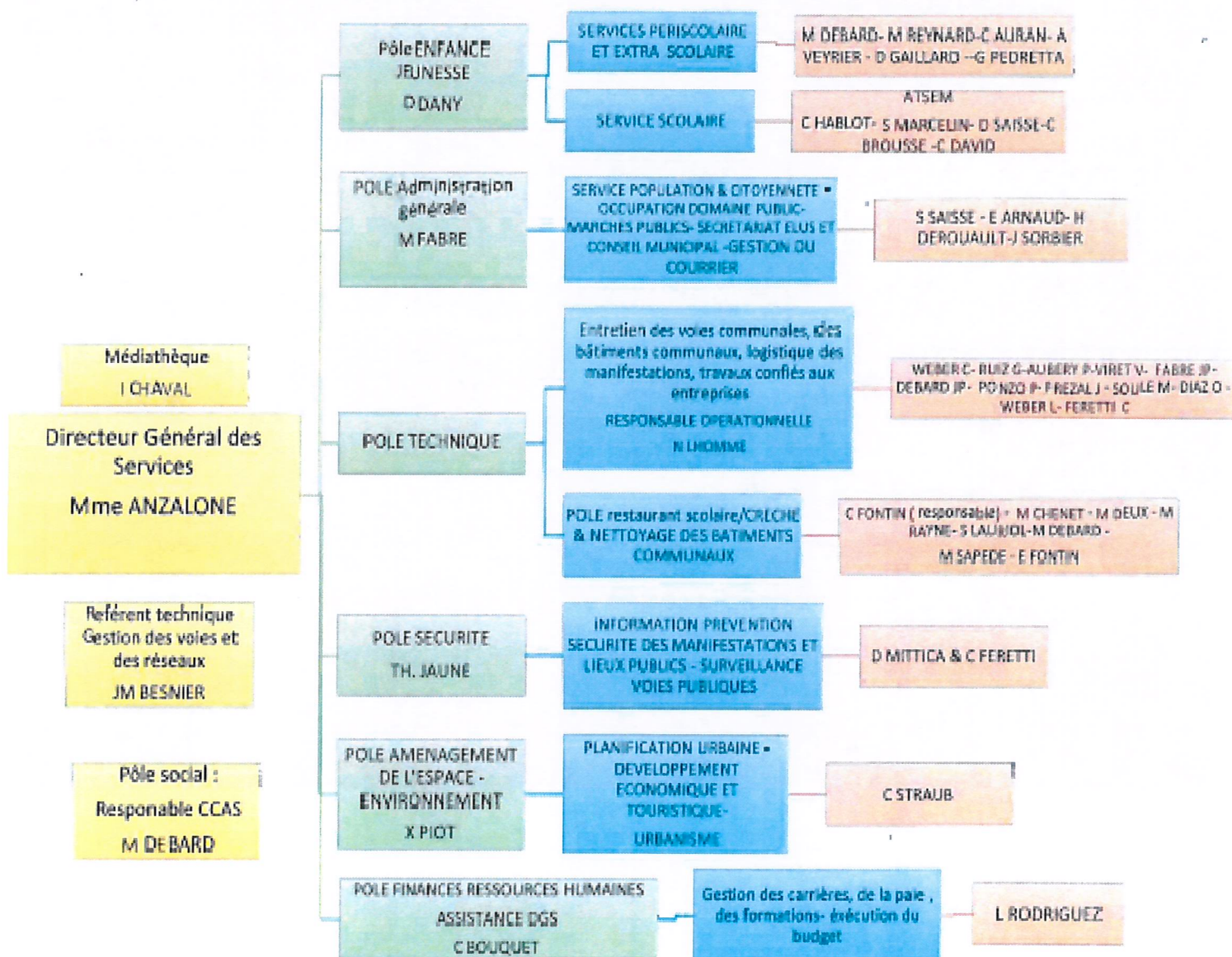


LES ANNEXES



Organigramme :

ORGANIGRAMME SERVICES MUNICIPAUX 2017



Un Projet Educatif de Territoire, c'est quoi ?

Le PEDT - Une outil simple et pratique au service de la réussite des élèves.

Pourquoi mettre en place un PEDT ?

Principaux objectifs :

Mener une réflexion globale sur la prise en charge de l'enfant tout au long de la journée, de la semaine, de l'année

- **Organiser la collaboration entre les différents partenaires**
- **Construire un parcours éducatif cohérent**

- **Le PEDT est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants.**

Il est donc conçu dans l'intérêt de l'enfant.

C'est un contrat qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

- **Le PEDT constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles**

Le projet, en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prise en charge des enfants (école et activités périscolaires).

Il allie le potentiel du territoire aux objectifs définis.

- **Le PEDT ouvre droit aux financements de l'État**

Il permet le versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires qui est conditionné par la conclusion d'un PEDT.

- **Le PEDT offre un cadre facilitant et adapté à l'organisation des accueils de loisirs périscolaires**

Il permet :

- un taux d'encadrement plus souple (1 animateur pour 14 enfants de - 6 ans, 1 animateur : 18 enfants de + 6 ans),
- la possibilité d'inclure les intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement,
- une durée de fonctionnement journalière minimale d'un ASLH périscolaire ramenée à une heure par jour

- **Le PEDT favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants**

Par la mise en place d'un comité de pilotage, il est le cadre pour organiser les modalités d'information, de participation voire d'implication des familles en matière d'activités périscolaires.

- **Le PEDT dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire**

Il favorise l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs. Un partenariat peut-être établi entre la commune et les associations.

Les bénévoles et/ou salariés associatifs, peuvent être mobilisés pour des interventions dans le cadre scolaire et péri.

- **Le PEDT facilite une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap**

Il favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives. Il peut permettre d'obtenir des aides financières afin de faciliter l'encadrement de ces enfants.

- **Le PEDT favorise le développement des loisirs pour tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »**

Il initie une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. Il permet donc la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ». Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité pour faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté

- **Le PEDT favorise le développement de l'emploi et de la formation (secteurs animation et sport)**

Outre la mobilisation de personnels municipaux, les collectivités peuvent faire appel ponctuellement à des intervenants extérieurs ou confier à une association l'organisation des activités et/ou le recrutement des animateurs et éducateurs sportifs nécessaires.

- **Le PEDT favorise les coopérations entre communes**

Les communes rurales qui sont confrontées à un manque de locaux, d'équipements ou d'animateurs qualifiés peuvent trouver des solutions dans la coopération entre communes.

ANNEXE 5

Le schéma représentatif du principe de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire :

Application du Décret 2013-77 du 24/01/2013												Application du Décret 2017-1108 du 27/06/2017	
PEdT 2014/2017	Avenant PEdT 2017/2018											PEdT 2018/2021	
juin-17	06/07/2017	nov-17	févr-18	févr-18	mars-18		avr-18		mai-18		17/05/18	juin-18	sept-18
Sondage auprès des familles	Copil Evaluation précédent PEdT-	Validation conseils d'écoles	Validation COEN et élus	Rencontre Groupes de travail	Sondage familles	Rencontre Groupes de travail	Rencontre groupes de travail	Sondage enfants	Rencontre groupes de travail		Copil	Com auprès des familles	
	Décision retour à 4 jours de classe	Retour semaine 4 jours	Organisation hebdomadaire du temps scolaire	Equipes Enseignantes ATSEM Commission PEJ	Les horaires	Associations Intervenants Péri-scolaire	Parents d'élèves Partenaires institutionnels EHPAD Directeur Ecole Elementaire	L'avis des enfants sur les activités	COVE ATSEM Commission PEJ	Intervenants Péri-scolaire			
Rentrée 2014 - semaine scolaire de 4 jours 1/2 de classe												Rentrée 2018 semaine de 4 jours de classe	

A condition de :

- respecter un max de 3h30 par demi-journée et 6h/jour
- de ne pas réduire ou augmenter le nombre d'heures d'enseignement
- de respecter une pause méridienne de au moins 1h30.
- d'être cohérent avec les objectifs du service public de l'éducation et du projet d'école
- de justifier des particularité du PEDT
- d'assurer la qualité éducative des activités péri-scolaires proposées.

Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire Décr et 2017-1108 du 27 Juin 2017

Autorisation du DASEN à ux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire de 9 demi-journée

En résumé :

Le mercredi matin libéré doit permettre :

L'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles diversifiées Dans le but de faciliter l'accès à tous

L'incitation du DASEN à :

Mettre en place en fin d'après-midi des temps d'étude surveillée ou encadrée. Priorité donnée par le ministre de l'éducation nationale à la prise en charge des élèves, en dehors de la classe, pour l'aide à la réalisation des « devoirs ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE MALAUCENE (Vaucluse)

Séance du 22 mai 2018

DEL 2018PEJ8075



REPUBLIQUE FRANCAISE

L'an deux mille dix huit et le vingt-deux du mois de Mai à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Dominique BODON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Christian BARNIER, Stéphanie BORRAS, Nadine EYSSARTEL, Jacky ALLEMAND, Henri ANDRIEUX, Myriam BERTRAND, Lydia COMBEUIL, Daniel HERMSDORFF, Gérard JACQUAMOND, Jean-Claude MUSCAT, Christophe PONCHON, Michel REYNAUD, Noëlla ROMMEL.

Présents par procuration :

M. Joël MOCZADLO à M. Gérard JACQUAMOND
M. Stéphane DUBREU à M. Christian BARNIER
Mme Claudie ARNAUD à Mme Bénédicte MARTIN
Mme Agnès AYME à Mme Stéphanie BORRAS
M. Stéphane FONTIN à Monsieur Le Maire
M. Xavier MASINGUE à M. Jacky ALLEMAND

Nombre de membres

afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Absents :

Mme Mélinée GHAZIGUIAN,
M. Romain MARCELIN,

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte MARTIN

Date de la convocation : 17 mai 2018

<u>Objet</u> :	APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)
<u>Rapporteur</u> :	Madame Stéphanie BORRAS, adjointe au maire, vice-présidente de la commission enfance jeunesse

Suite à la validation en commission enfance jeunesse du Projet Educatif De Territoire (diagnostic du territoire et objectifs) et à la présentation au comité de pilotage le 17 mai 2018, **il est proposé d'approuver le nouveau PEDT pour une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.**

Le PEDT servira ainsi de cadre pour la mise en place des différentes actions du service enfance jeunesse et des partenariats à développer.

Le PEDT permet aussi de bénéficier de règles allégées en ce qui concerne les obligations d'encadrement.

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- d'approuver le Projet Educatif De Territoire tel qu'il a été présenté au comité de pilotage du 17 mai 2018 et annexé à la présente délibération

Publication	Transmission	Notification

DEL2018PEJ8075 - APPROBATION PEDT

